



PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 2023

Conscience de soi, conscience des autres

L'IDENTITÉ DE L'ORGANISME

L'AEP « le Roc » est une Association d'Éducation Populaire loi 1901, qui a pour but de promouvoir les activités de temps libre. Elle propose à ses adhérents une quinzaine d'activités sportives et de loisirs.

Elle fonctionne avec une équipe de bénévoles, d'une salariée permanente, de salariés temporaires (pour les ALSH notamment) et des mises à disposition de personnels municipaux.

Elle a été agréée par le Ministère de la Jeunesse et des solidarités actives.

Elle est affiliée à diverses fédérations sportives.

AEP « LE ROC »
Chemin Notre Dame
04120 Castellane
aepleroc04@gmail.com
04 92 83 71 84 / 06 72 35 31 31

I. INTRODUCTION

Ce projet pédagogique est construit à partir des valeurs inscrites dans le projet éducatif de l'association. Notre volonté principale est d'organiser un accueil de loisirs pour les enfants de Castellane et des communes alentours, adapté au mieux aux besoins des familles, en profitant des ressources de notre territoire et dans le but de créer une dynamique d'animation jeunesse.

En complément de l'école et de la famille, les activités de loisirs encouragent la participation et la responsabilité de chacun, adulte ou mineur, par l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.

II. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES de L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. *Les objectifs généraux*

Priorités	Objectifs	Méthode
Maintenir une organisation générale	Assurer un accueil de qualité et une démarche éducative permanente, dans un cadre réglementé et encadré par du personnel qualifié.	Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.
	Respecter le rythme et les besoins de l'enfant.	Alterner temps calmes, activités libres et activités dirigées.
		Être à l'écoute de l'enfant et de ses attentes. Adapter les activités en fonction du constat de l'état physique des enfants.
	Informer les parents, donner un repère à l'enfant, et permettre à l'équipe d'animation de s'organiser.	Mettre en place un programme d'activités.
Développer les capacités à vivre en collectivité (relations / vie en communauté)	Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe tout en respectant la personnalité de celui-ci.	Mise en avant des capacités de chacun, solliciter la tolérance,...
	Développer l'esprit de de solidarité. Apprendre à partager, à s'entraider.	Solliciter les entraides et le partage, mise en place de jeux d'équipe.
	Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel.	Actions de sensibilisation.
	Créer un espace de vie chaleureux et convivial afin que l'enfant se sente au mieux et en sécurité.	Permettre aux enfants d'aménager l'espace, solliciter le rire, gérer les conflits.
Permettre le développement de l'enfant, son autonomie, son investissement dans un projet personnel et/ou collectif	Permettre le développement de l'autonomie.	Passer quelques jours hors de la famille, pratiquer des activités sportives de pleine nature...
	Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité.	Responsabiliser les enfants à travers des tâches quotidiennes et les investir en leur donnant des rôles précis.
	Favoriser la prise de conscience éco-citoyenne des enfants pour la préservation de leur environnement.	Actions de sensibilisation.

	Développer l'estime de soi.	Mise en situation de réussite, actions concrètes et reconnues.
	Encourager l'enfant à être acteur des projets.	Donner des responsabilités et un rôle précis à l'enfant en prenant compte ses désirs.
Permettre l'éveil de l'enfant, ses découvertes, son imaginaire	Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités.	Choisir des activités variées, adaptées et qui répondent à ses besoins en développement.
	Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel.	Varié les types d'activités, solliciter des intervenants extérieurs, profiter des autres structures à disposition (bibliothèque, piscine, etc.) Développer la pratique des activités de pleine nature dans notre environnement.
	Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,	Pas de notion de performance, solliciter les idées des enfants.
	Stimuler la créativité et l'imagination des enfants.	Mettre à disposition différents supports, matériaux et techniques.
	Favoriser et encourager la prise de parole de l'enfant S'exprimer, imaginer, créer.	Mise en place de débats et de boîtes à idées, murs d'expression, temps de discussion...
	Éveiller la sensibilité des enfants	Pratiques variées, spectacles, visites...

2. Les objectifs spécifiques

Respecter l'Autre :

Apprendre à écouter et respecter l'Autre.
Définir le respect, entre autres valeur.
Découvrir d'autres pays, cultures, Histoires, religions etc.
Définir, comprendre et redéfinir avec ses mots la laïcité.
Dédramatiser et comprendre les différents types de Handicap.
Définir la notion de différence et développer la tolérance.

Respecter le Soi :

Se familiariser avec le Soi : en tant qu'individu, personne et personnalité à part entière.
Apprendre à s'écouter et à s'exprimer.
Développer et enrichir son estime de Soi, son amour de soi-même et sa confiance en soi.
Faire part de son ressenti, ses émotions tout en les comprenant.
Apprendre à exprimer son accord ou son désaccord en argumentant.
Savoir dire « non » et pourquoi ; et « oui » et pourquoi.

Apprendre à être un citoyen responsable

Favoriser et/ou développer la tolérance, le respect, l'humanisme, l'altruisme, l'ouverture d'esprit, l'ouverture à l'autre, la solidarité, la curiosité, l'esprit critique la réflexion, la créativité, l'expression, l'entraide, la coopération, l'épanouissement de tous,

Aider les enfants à « se rendre compte » de leur place dans la société et de leur propre identité

Favoriser la prise en compte du point de vue de l'autre.

Développer leurs capacités à inter-agir.

Développer l'autonomie, passer quelques jours hors de la famille.

Favoriser les échanges.

Rencontrer des professionnels.

Passer 2/3 jours avec les copains/-ines de Castellane, Barrême, Saint André les alpes, et aux ALSH de la Communauté de Communes APV.

Pour les enfants de 3 ans : permettre à l'enfant d'être accueilli de manière individualisée, en douceur, et d'avoir du matériel et des activités adaptés à son âge.

Se créer de beaux souvenirs !!

III. LE PROJET

1. L'organisation

Périodes : l'accueil aura lieu durant les vacances scolaires (zone B) de Printemps et d'été, sur 10 semaines environ.

Vacances d'Avril : du lundi 17 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023

Vacances d'été : du **mardi 11** juillet 2023 au **jeudi 24 août** 2023

Des séjours sur la période estivale, peuvent être organisés en fonction des activités et du programme, afin de développer l'autonomie des enfants et leur permettre de participer à d'autres type d'activités.

Public : Les enfants accueillis doivent avoir impérativement 3 ans au premier jour du centre et sont accueillis jusqu'à la fin de leur CM2. Ils sont répartis en trois groupes : les petits (Maternelle), les moyens (CP – CE1 – CE2) et les grands (CM1 – CM2) ; lorsque l'effectif ne permet pas de former ces trois groupes, nous ferons un seul groupe pour les enfants du CP au CM2. Sur certaines périodes nous pourrons accueillir les collégiens notamment sur des séjours accessoires.

Pour les enfants de 3 ans, être propre est nécessaire.

Horaires : L'accueil des enfants a lieu entre 8 h 45 et 10 h le matin et entre 17 h 30 et 18 h 00 le soir. Le déjeuner se déroule dans le cadre de l'accueil. Une attention particulière est portée au rythme de l'enfant, des temps calmes et des siestes sont mis en place pour les plus petits.

Tarifs : Chaque famille inscrivant son enfant doit être à jour de sa cotisation annuelle de 27 €.

Les inscriptions se font à la semaine, Et S'IL RESTE DES PLACES, à la journée.

Modulation des tarifs en euros en fonction du coefficient familiale

Quotient	Tarifs semaine	Tarifs Jour
Supérieur ou égale à 800	60	15
Compris entre 600 et 800	57.5	14.5
Inférieur à 600	55	14

Pour certaines activités, un supplément peut être demandé.

Inscriptions : Pour les inscriptions, des fiches sont transmises aux parents par le biais de l'école ou sont à disposition au bureau de l'Association d'Education Populaire. Des permanences sont assurées les mardis et jeudis de 17h30 à 19h00 par les employées de l'association afin de permettre aux parents de rendre les dossiers d'inscriptions et d'avoir accès à toutes les informations nécessaires.

Si votre enfant à un PAI, vous voudrez bien nous en remettre une copie.

Également, si votre enfant est suivi par la MDPH, pourriez-vous nous en informer afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles en fonction nos moyens.

Lieux : Printemps : école maternelle pour tous les enfants.

Été : école maternelle et salle des fêtes

2. Les moyens

Journée type :

Horaires	Description
8h30 – 8h45	Accueil des encadrants dans la structure : les animateurs ouvrent les locaux, font la mise en place nécessaire à l'accueil et échangent sur le programme de la journée et l'organisation des derniers détails avec toute l'équipe.
8h45 – 9h45	Accueil des enfants et temps de « jeux libres » : les enfants arrivent petit à petit, posent leurs affaires et leur repas à l'endroit où l'animateur leur a indiqué au préalable. Ensuite, ils profitent d'un temps libre encadré par l'équipe.
10h00 – 11h45	Activité programmée : La causerie : moment d'échanges, et les animateurs regroupent les enfants et leur expliquent le déroulement de la journée. Le matériel nécessaire a été préparé et l'activité a lieu.
11h45 – 12h00	Reprise du calme et préparation pour le repas : à la fin de l'activité du matin les enfants se rassemblent, aident les animateurs à ranger le matériel, puis vont se laver les mains et récupérer leurs repas avant de s'installer à table.
12h00 - 13h00	Repas : chaque enfant ayant récupéré sont repas et s'étant installé à table, les animateurs veillent à ce qu'ils mangent correctement, proprement et dans le calme, convenablement installé.
13h00 – 14h00	Rangement et temps calme : une fois leur repas fini, les enfants rangent leur repas participent au nettoyage et profitent d'un temps calme.
14h00 – 16h30	Activité programmée : les animateurs regroupent les enfants et leur expliquent l'activité prévue, le matériel nécessaire est préparé et l'activité peut commencer.

16h30 – 17h30	Préparation et goûter : les enfants sont amenés à retrouver le calme, se laver les mains et s'installer pour prendre le goûter. Les animateurs préparent et distribuent le goûter (fournit par la structure).
17h30 – 18h00	« Jeux libres » et départs des enfants : les enfants ayant fini de goûter et de regrouper leurs affaires, ils profitent d'un temps de jeux libre, sécurisé et encadré par les animateurs. Les parents viennent chercher leurs enfants et les animateurs s'assurent du bon déroulement de ces départs. Les enfants autorisés à quitter seul la structure peuvent partir.
18h – 18h30	Les animateurs finissent de ranger la structure, échangent un petit bilan de la journée avec toute l'équipe et préparent la journée du lendemain.

La vie quotidienne :

La vie quotidienne doit toujours être ludique et agréable pour tous, le plaisir, le rire et la détente doivent être au centre de nos intérêts.

Le déroulement de l'accueil matinal et des départs des enfants doit susciter toute l'attention de l'équipe d'animation. Ce temps permet de rencontrer les parents, de prendre connaissances des consignes ou remarques données, d'informer sur la journée, de récupérer les papiers...

En début de semaine les animateurs prennent un temps pour expliquer le déroulement de la semaine et discuter avec les enfants de leurs envies et suggestions. Ils réajusteront ensuite leur programme d'activités en fonction.

Il est intéressant de prévoir un temps pour donner la parole à l'enfant, lui permettre de faire de propositions. Le rôle de l'animateur est délicat et important, il faut rendre la discussion facile et mettre les enfants en confiance. Des boîtes à idées seront mises en place pour que l'enfant y dépose librement ses suggestions, envies, idées, etc. et des débats seront organisés, des sujets d'actualités, problèmes de vie quotidienne, propositions etc

De plus, les vendredis après-midi, ce sont les enfants qui font part de leurs envies d'activités à l'équipe d'animation : l'objectif étant de répondre au mieux aux attentes des jeunes, tout en les responsabilisant.

Enfin, nous proposerons cette année des journées ou demi journées à thème (nature, sport, théâtre...) auxquelles les enfants s'inscriront eux-mêmes en début de semaine.

Lors de l'arrivée de chaque enfant la liste de présence doit être mise à jour, et l'animateur doit s'assurer que l'enfant place bien ses affaires personnelles ainsi que son repas aux endroits prévus à cet effet.

Lors des départs des enfants, les animateurs s'assurent que ceux-ci n'oublient pas leurs affaires personnelles et qu'ils partent avec les personnes autorisées notées sur leur dossier. Les enfants ayant l'âge nécessaire et dont les parents ont signé une autorisation peuvent quitter la structure seuls. Les animateurs notent les départs sur la fiche prévue à cet effet. Un animateur se tient à la porte et est en charge de la fiche de départ, les autres animateurs sont avec les enfants.

Le déroulement des repas est un moment spécifique de l'accueil, l'équipe d'animation doit faire en sorte qu'il reste convivial, calme et appréciable par tous. Les repas du midi sont préparés par les parents tandis que les goûters le sont par l'organisme d'accueil. Ils sont composés d'un fruit et d'un pain garni ou d'une brioche, gâteaux etc.

Une décharge concernant la préparation des repas par les parents est fournie dans le dossier d'inscription.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table.
- Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas.

Au cours du repas l'animateur s'assure que chaque enfant :

- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants seront sensibilisés au tri des déchets et auront le choix de pratiquer :

- Une sieste est organisée pour les plus petits avant la reprise des activités de l'après-midi, tandis que les grands se verront proposer un temps calme (fatigue, chaleur, digestion, etc.)
- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Les absences des enfants au cours de la journée d'accueil, seront admises que pour des rendez-vous médicaux.

Lors des séjours : Chaque jour, à tour de rôle et suivi par un animateur référent, un groupe de jeunes devra assurer la gestion des tâches quotidiennes en fonction de la nécessité (préparation des repas, vaisselle, etc.)

L'animateur devra s'assurer du bon déroulement et du rythme de la vie quotidienne (douches, hygiène dentaire, repas, temps de sommeil, etc.) dans le respect des besoins de chaque enfant.

Les types d'activités :

Les activités sont différentes en fonction de l'âge. Elles sont prévues et/ou organisées par l'équipe d'encadrement (rangement et respect du matériel). La répartition des temps d'activités et de repos prend en considération les besoins de l'enfant et/ou du groupe tout au long de l'accueil. L'animateur peut se rendre compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons, il devra alors s'adapter et modifier son activité. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à l'extérieur. L'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs, on peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, l'animateur doit l'encourager à participer.

Les temps calmes : C'est un temps pendant lequel l'enfant est accompagné pour des animations calmes, pas d'activités bruyantes ou qui bougent trop. Ce temps peut être libre ou bien dirigé et prévu. Il n'y a pas non plus l'obligation d'un silence total. Il permet de rythmer la journée, en fonction des besoins des enfants (temps de digestions, etc.) Ne pas confondre temps calme et punition.

Les activités libres : Ce sont des activités sollicitant l'imaginaire et l'autonomie, permettant le

déroulement, durant lesquelles l'animateur met à disposition du matériel, et laisse le choix aux enfants. Les animateurs peuvent jouer avec les enfants ou bien les laisser jouer seuls mais ils veillent à leur sécurité, ils restent à leur écoute. Ces activités peuvent se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les activités dirigées : Ce sont toutes les activités définies avec l'équipe d'animation en fonction des thèmes, figurants sur le programme d'animation. Elles permettent de répondre aux objectifs fixés. Elles peuvent être de différents types :

- Les activités sportives : Les activités sportives impliquent une attention particulière car elles sont précisément réglementées. Elles doivent être ludiques, pas intensives, à des fins de loisir et non de performance et accessibles à tous les membres du groupe. L'animateur s'assure de la sécurité des enfants tout au long de l'activité (hydratation, espace, matériel, etc.) Elles prennent en compte les besoins physiologiques et psychologiques des enfants. Elles peuvent avoir lieu avec des prestataires de services en fonction des disciplines.

- Les activités avec les prestataires locaux : La commune et les communes alentours possèdent un fort tissu associatif et des initiatives émergent régulièrement. De ce fait nous pouvons, selon les programmes d'activités et ou les propositions des partenaires créer des projets communs, ou des activités communes. (Exemple : La maison nature et patrimoine, Secrets de fabriques, fabric de Peyresc, le service culture de la mairie, de la CCAPV, RadioVerdon...)

- Les grands jeux : ils impliquent un temps important de préparation. Une histoire peut-être imaginée. Un grand jeu peut regrouper activité physique et activité culturelle (jeux de pistes mêlant quizz et épreuves sportives, courses d'orientation à thèmes, etc.) généralement, lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent.

- L'intervention de prestataires, (BE sportifs, illustrateurs, professeurs de chants, conteurs, peintre, architecte, AMM, etc.) peut être prévue en fonction des activités.

- La sieste : (ou les nuits) elle doit être sécurisante et dans des conditions agréables, pas forcément dans le noir total, l'enfant doit se sentir rassuré.

- Lors des séjours, les types d'activités restent les mêmes mais le rythme est différent. L'animateur veille au repos de l'enfant et reste à l'écoute de ses besoins. Des veillées sont prévues, elles peuvent être des temps calmes, des temps libres ou des temps organisés en fonction du rythme du séjour.

- Les activités spécifiques : expériences scientifiques, activités culturelles, activités artistiques. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon souhaite imaginer un projet de court-métrage choral réalisé avec les centres de loisir, en lien avec l'aspect patrimonial du territoire et sur la thématique agroalimentaire. Le récit du court-métrage prendra appui sur ces différents lieux et bâtiment du territoire, leur histoire : four à pain, moulin, anciennes zones agricoles, ... Ce court-métrage déploiera les problématiques liées à l'agro-alimentaire ancestral et actuel, à son impact dans le paysage naturel comme social, à travers un récit contemporain de fiction. L'idée serait de faire du lien entre les époques, mettre en perspective les problématiques alimentaires et paysagère actuelles dans une histoire simple, poétique, portée par les enfants.

La chouette association culturelle du territoire met en place des ateliers de pratique dansée « en extérieurs » qui permettent d'aborder les patrimoines de façon sensibles et ludiques : une approche chorégraphique dans les espaces non dédiés à la danse en jouant de l'architecture, du mobilier urbain, de l'histoire et du sensible de chaque espace pour construire des actes dansés collectifs et éphémères. La maison nature et patrimoine nous propose également des ateliers de bricolage.

Les « journées autonomies » :
Uniquement pour les moyens et grands

Occasionnellement, une journée aura un fonctionnement différent de d'habitude. Cette journée sera « libre » pour les enfants dans le but de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

En effet, tout au long de l'accueil de loisirs, les enfants « suivent » les activités que les équipes d'animation auront préparé en amont (or vendredi après-midi où ce sont les enfants qui proposent une activité ; cf. ci-après). Cette fois, la journée aura programme 2 ou 3 ateliers spécifiques et présentés aux enfants, via des thématiques différentes, comme par exemple : Nature ; Bricolage ; Art (théâtre, musique, peinture géante...) ; « coin papote », ces thèmes seront définis en amont de l'été suivant les compétences et envies de l'équipe d'animation.

Tout au long de la journée, les enfants pourront choisir leur(s) atelier(s). Des règles seront mises en place afin de « cadrer » les enfants et les aider à trouver leur place dans cette journée libre : obligation de participer à un atelier, horaires des repas, lieux où se déroule les ateliers etc.

Au travers de cette journée, nous souhaitons aider les enfants à prendre des décisions par eux-mêmes, apprendre à s'écouter, être force de propositions, anticiper et organiser sa journée.

Les vendredis après-midi :
Uniquement pour les moyens et grands

Le programme des vendredis après-midi ne sera pas défini par l'équipe d'animation mais sur proposition des enfants. En début de semaine, les animateurs-rices solliciteront les jeunes pour savoir quelle(s) activité(s) ils souhaiteraient (re)faire ensemble : grand jeu, temps calme, créatif, balade etc.

Nous avons conscience que le rythme de l'été est intense pour les enfants, notamment pour ceux participant tout l'été. De ce fait, nous voulons proposer une après-midi « plus cool » aux enfants, et surtout, développer leur sens de la proposition. De plus, cela permet de prendre le temps de discuter, de proposer, de défendre son idée, d'argumenter, mais aussi de prendre une décision, trouver un consensus au sein d'un même groupe et apprendre à faire en fonction des contraintes (lieu, temps, équipe d'encadrement etc).

2. *L'organisation de l'espace*

La structure de l'accueil : Les locaux de l'**école maternelle et salle des fêtes** sont mis à disposition par la Mairie pour les périodes d'accueil. Sauf si des travaux éventuels doivent être réalisés dans les locaux par la mairie et si la salle des fêtes est réquisitionnée par la préfecture.

Printemps 2023 : nous serons tous à l'école maternelle.

Été 2023 : école maternelle et salle des fêtes

Dans les deux lieux, sont prévues des pièces « calmes » pour les repos, une pièce « infirmerie » et une salle d'activité.

Les cours extérieures sont à dispositions en fonction des activités, dans l'école maternelle un préau et un petit jardin sont également disponibles.

Les animateurs disposent d'une cuisine.

Le bureau de la directrice se trouve à l'école maternelle pour la période estivale.

Ses locaux sont des lieux adaptés à l'accueil de mineurs et répondent aux règles de sécurité incendie et sécurité sanitaire et ainsi qu'aux exigences de la PMI pour les moins de 6 ans.

Les espaces occasionnels : **La piscine, le plateau sportif, le gymnase, le stade et la bibliothèque (et bien d'autres lieux)** sont également des espaces où les enfants se rendront dans le cadre de l'accueil.

Des séjours sont prévus à l'extérieur de Castellane et seront communiqués au préalable sur le programme d'animation.

Dans le cadre des séjours : Les séjours peuvent avoir lieu dans des accueils agréés ou bien en camps. Leur organisation correspondra aux exigences des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). L'association dispose du nécessaire de camping (cuisinette, tentes, etc.)

4. Les déplacements

A noter que pour toutes sorties de la structure, l'animateur doit posséder : une trousse de secours, la liste des enfants, les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU...).

A pied :

L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents soit bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.

Durant le trajet, un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.

Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.

Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent attendre que les véhicules s'arrêtent et ensuite traversent la route avec le groupe

Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.

Au retour, veiller également à bien recompter les enfants.

En véhicule :

Deux mini-bus appartiennent à l'association et sont à disposition de l'équipe d'animation. Leur entretien est suivi et régulier. Chacun contient 9 places assises, chauffeur compris. Le mini bus du collège du Verdon est également à disposition de l'association ainsi que celui de Cap'Verdon.

Pour chaque mini-bus, l'animateur pourra récupérer auprès de la directrice, une pochette contenant les papiers du véhicule (assurance et carte grise), la clé, un feuillet de constat, tous les papiers relatifs à l'entretien et les précédents dépannages, ainsi qu'un carnet de suivi de kilométrages qui est à remplir à chaque utilisation.

Lors de son recrutement, l'animateur transmet une copie de son permis B à la directrice.

Avant et/ou après l'utilisation du véhicule, l'animateur doit s'assurer qu'il y a suffisamment de carburant, sinon il le signale à la directrice.

Il doit :

S'assurer que les enfants de moins de 10 ans sont systématiquement installés sur des rehausseurs prévus à cet effet

Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.

Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets en lui précisant qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).

Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.

Aider les plus petits à monter ou à descendre.

En car : Des transports peuvent avoir lieu en car pour les plus « grosses » sorties, la directrice fera appel à une société de transport. La liste des enfants et des encadrants présents ainsi que le numéro

de téléphone de la directrice sont transmis au chauffeur. Les animateurs comptent les enfants à la montée et la descente du bus, et se réfèrent à la liste de présence. Les enfants susceptibles d'être malades monteront à l'avant du bus. En aucun cas un animateur n'administrera un anti-vomitif, des sacs seront à dispositions des enfants. Les animateurs s'assurent du calme dans le bus. Les caractéristiques générales du transport (itinéraire, pauses, etc.) sont organisées à l'avance par la directrice et la société de transport. Un animateur se place à proximité de chaque porte de sortie.

5. *L'hygiène*

Le ménage des locaux est assuré tous les jours par le personnel de la mairie. Les animateurs auront facilité le travail en dégagant l'espace.

Les animateurs veillent à ce que le lavage des mains soit effectué avant chaque repas. L'animateur est également tenu de se laver les mains régulièrement.

Après le repas du midi, les enfants et les animateurs sont invités à se laver les dents.

Une fiche sanitaire de liaison (remplie par les parents) sera transmise avec le dossier d'inscription. Celle-ci mentionnera toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions sanitaires (allergies éventuelles, antécédents, vaccinations, pathologies éventuelles, etc.).

Chaque groupe aura sa propre trousse de premiers secours concernant les produits autorisés nécessaires aux premiers soins.

Un registre de premiers soins est joint à la trousse de secours, tous les soins et les maux constatés seront enregistrés sur celui-ci et devront être signalés aux parents.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance du médecin, dans le cas d'un enfant malade celui-ci est conduit dans l'infirmerie et ses parents sont prévenus rapidement afin qu'ils s'organisent pour venir le chercher.

Pour des blessures graves, les secours puis la directrice ainsi que les parents puis la SDJES sont avertis et les animateurs prennent les dispositions d'organisation nécessaires avec le reste du groupe (distribution des rôles de chacun des encadrants).

L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

Une personne de l'encadrement fera office également d'assistant sanitaire.

Dans le cadre des séjours en gestion libre, un animateur, au moins, sera en possession du diplôme HACCP ou la directrice (diplômée) lui donnera les directives nécessaires. Les animateurs veillent à ce que les enfants aient une hygiène correcte (douche, hygiène dentaire) en respectant cependant leur intimité. Les autres démarches sont les mêmes que ci-dessus.

IV. **ENCADREMENT**

1. *Les fonctions et rôles*

De l'association :

Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,

Participation au développement local,

Développement des actions à destination du public jeune,

Développement des projets avec les autres associations locales,

Gestion administrative et financière de l'association,
Gestion du personnel / management / formation

De la direction :

Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
Diriger le personnel
Assurer la gestion de l'accueil
Développer les partenariats et la communication
Gestion des ressources humaines (recrutement, management...),
Gestion financière de l'ensemble de la structure,
Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financiers, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
Garant du respect du projet pédagogique,
Lien avec le conseil d'administration,
Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité...),
Coordination des activités,
Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
Encadrement, formation et gestion des animateurs,

Des animateurs(trices) :

Participer au sein de l'équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et créer un programme d'animation,
Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
Construire une relation de qualité avec les mineurs,
Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
Encadrement d'un groupe,

2. La composition de l'équipe

L'association d'Éducation Populaire « A.E.P. le Roc » fonctionne avec une salariée à l'année, qui tient le rôle de direction lors des périodes d'ALSH.

Seront ensuite embauchés pour ces périodes, 2 à 7 animateurs en fonction des effectifs lors des pré-inscriptions.

Des intervenants extérieurs pourront être engagés ou sollicités en fonction des activités.

Les membres de l'association et bénévoles peuvent également apporter une aide à l'organisation (transports, cuisine, surveillance supplémentaire lors des baignades, etc.)

3. Les cadres et règles pédagogiques

Règles générales :

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie lors de l'arrivée des enfants doit être simple et efficace.

Respecter les rythmes de l'enfant (repas, sieste, jeux, repos...)

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

La consommation d'alcool et/ou de tabac est strictement interdite au sein de la structure d'accueil.

Le système de sanction :

Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).

Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation et suffit souvent).

Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas crier.

Sanctionner ne veut pas dire dévaloriser, humilier, insulter, cela est interdit. Ne pas annoncer à l'enfant une sanction qui ne sera pas tenue.

Selon le comportement, l'animateur en parle à la directrice, aux parents en fin de journée.

La communication et les relations :

L'équipe (directrices, animateurs) privilégie la qualité des relations entre les divers intervenants afin d'aborder de meilleures conditions de travail et d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Relation animateur/mineur

Les animateurs doivent se comporter en tant que « référents », par conséquent, ils appliquent à eux même ce qu'ils demandent aux jeunes. Les animateurs développent avec les jeunes un climat de confiance et de compréhension.

Relation animateur/animateur

Les relations entre animateurs doivent être basées sur un respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser des respecter les décisions ou de tenir compte des conseils. Il est important de savoir communiquer avec l'équipe pour tous problèmes rencontrés afin d'assurer la meilleure qualité de travail possible...

Relation avec les parents

Éviter les conflits.

Informers.

Lorsque d'importants problèmes sont rencontrés il est impératif de diriger les parents vers la directrice directement.

Règles spécifiques :

Piscine :

Prendre en compte le changement des taux d'encadrement

Ne pas courir.

Respecter le matériel et le personnel de piscine.

Les règles de sécurité sont annoncées par la ou le maître-nageur à l'arrivée des enfants.

Séjours :

L'équipe devra s'assurer de l'hygiène des jeunes (douche tous les jours)

Il est rappelé que la mixité au couchage est interdite au-dessus de 6 ans, l'équipe d'animation devra assurer la sécurité physique, morale et affective du jeune.

Les téléphones portables :

Aucun téléphone n'est accepté lors des temps d'accueil. Votre enfant est responsable des objets qu'il ramène de la maison (sauf si les équipes d'animation leur ont demandé d'apporter un objet en particulier, pour le déroulement d'une activité).

Exceptions :

- Si votre enfant arrive et rentre seul. Dans ce cas, nous prévenir et nous mettrons en place une organisation qui convient à toutes les parties.
- Les animateurs-rices : ils ont leur téléphone portable sur le lieu d'accueil et toute la journée UNIQUEMENT à des fins professionnelles et de sécurité (contacter les secours, se contacter entre eux, contacter la directrice...).
- Lors d'un séjour : les règles de vie et d'utilisation seront définies en amont, avec les jeunes et les encadrants, et spécifiquement.

4. *La répartition de l'équipe*

Les taux d'encadrements définis par la SDJES sont respectés. 1 animateur pour 8 enfants moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants plus de 6 ans.

Les animateurs sont répartis par deux ou trois en fonction des effectifs sur les trois différents groupes : petits, moyens, grands.

Les petits étant des enfants de 3 à 6 ans, ce groupe nécessite un taux d'encadrement plus important.

Pour les « grosses » sorties, des bénévoles peuvent être sollicités pour renforcer l'encadrement.

La directrice peut compter dans l'effectif d'encadrement si nécessaire.

5. *L'organisation des réunions pédagogiques*

Des réunions de préparation et d'organisation ont lieu en amont de l'accueil. D'autres réunions seront mises en place au cours des semaines d'accueil, chaque mercredi. Une réunion bilan sera organisée en fin de période d'accueil.

6. *Les pauses*

Les pauses sont autorisées pour le personnel encadrant le midi, quand l'activité le permet.

7. L'évaluation des stagiaires

Déroulement : La directrice est responsable de l'évaluation du stagiaire. Elle met en place avec le stagiaire des temps d'échange et de discussion, afin de lui permettre une amélioration, une adaptation, et un retour sur ses actions. Tous les objectifs à atteindre pour la validation de son stage seront spécifiés dans la grille d'évaluation, que le stagiaire et la directrice rempliront et compléteront régulièrement.

V. ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE TROUBLES DE SANTE

Notre structure peut intégrer un enfant porteur d'un handicap ou d'un trouble de la santé. Et l'équipe d'encadrement reste ouverte à toute adaptation nécessaire. En partenariat avec la CAF, l'APAJH et Cap' Verdon nous pouvons demander une aide financière pour intégrer dans l'équipe d'animation du personnel formé.

VI. EVALUATION DU PROJET

Dans un objectif d'amélioration il est nécessaire d'effectuer en fin de période, une évaluation du projet pédagogique, du programme d'activité avec l'ensemble de ces acteurs. Doivent être observés : la pertinence, les situations problématiques, le déroulement ou non des activités proposées.

Les outils permettant cette évaluation seront : Les productions réalisées par les enfants (manuelles, vidéos, spectacles, photos...), des questionnaires aux enfants, des réunions ou échanges avec les animateurs, des échanges réguliers avec les parents, des bilans avec les enfants (sur le moment, en fin d'activité ou de semaine/séjour), une rencontre avec les parents lors de l'assemblée générale de l'association. Des échanges réguliers avec le conseil d'administration sont également importants.